



RAPPORT DE LA TABLE RONDE

« GOUVERNEMENTS LOCAUX ET DROIT A LA VILLE »

9 décembre 2011, 17 h 00 – 18 h 30
Palazzo Vecchio, Florence

La Commission d'Inclusion sociale, de Démocratie participative et des Droits Humains de CGLU a organisé une table ronde dans le cadre du Conseil mondial de CGLU tenu à Florence (Italie) du 9 au 11 décembre 2011.

La séance avait pour but de commémorer la **Journée mondiale des Droits de l'Homme** (10 décembre) et de débattre sur la façon comment les gouvernements locaux contribuent à faire réalité ce que l'on appelle le « droit à la ville ».

En particulier, la discussion s'est axée sur la **Charte-Agenda Mondiale des Droits de l'Homme dans la Cité**, qui devait être adoptée formellement le lendemain, 11 décembre 2011, par les membres du Conseil mondial de CGLU.

Idées force de la table ronde

- Le droit à la ville.
- La gestion publique de l'eau ; l'eau en tant que droit humain.
- Le droit à la démocratie participative.
- La planification stratégique participative.
- La construction de droits moyennant les politiques publiques (cf. *Observatoire Villes inclusives* de CGLU).
- Les mouvements sociaux et l'évolution du droit.
- Le droit à l'emploi ; le développement économique local.
- La durabilité ; le développement urbain durable.
- Les chartes des droits humains ; les mécanismes pour la mise en œuvre des chartes.
- Réseaux de villes ; multiplication d'expériences ; espaces d'échange.
- Les droits humains et le secteur privé.

PRESENTATION DE LA TABLE RONDE

PATRICK BRAOUEZEC, président de Plaine Commune (France) et vice-président de la Commission, a ouvert la table ronde en signalant que les villes jouent un rôle fondamental dans la mise en œuvre des droits humains moyennant la fourniture des services publics ou la mise en place des politiques d'éducation, de santé ou de logement. La reconnaissance internationale du **droit à la ville** a été consacrée dès l'an 2000 dans la création de plusieurs chartes des droits humains : la *Charte Européenne de Sauvegarde des Droits de l'Homme dans la Ville* (Saint-Denis, 2000), la *Charte mondiale du Droit à la Ville* (Porto Alegre, 2001), la *Charte Montréalaise des Droits et Responsabilités* (Montréal, 2006) ou la *Charte de Mexico D.F pour le Droit à la Ville* (Mexico D.F., 2010). La Commission d'Inclusion sociale, de Démocratie Participative et des Droits Humains de CGLU a aussi contribué à la promotion politique du droit à la ville à travers la création de la *Charte-Agenda mondiale des Droits de l'Homme dans la Cité*.



INTERVENTIONS

MAGALI GIOVANNANGELI, présidente de la communauté d'agglomération Pays d'Aubagne et de l'Étoile (France) et vice-présidente de la Commission, a pris la parole pour lancer une première idée pour le débat : dans quelle mesure, dans un monde dominé par les finances et dans un contexte de crise mondiale, les gouvernements locaux, en dialogue avec les habitants et les habitantes, peuvent-ils contribuer à faire aller de l'avant les droits humains dans les villes? Tout de suite après, elle a présenté le premier intervenant de la table ronde, William Ronoh, maire d'Eldoret (Kenya).

WILLIAM RONOHO, assisté par Stanislas Ondimu, fonctionnaire de la municipalité d'Eldoret, a axé son intervention sur l'article 11 de la Charte-Agenda portant sur le **droit à l'eau potable**. Eldoret a développé une politique très intéressante en matière de gestion publique de l'eau, que la Commission a analysée dans le détail à travers l'*Observatoire Villes Inclusives de CGLU*¹. L'accès à l'eau est un dossier critique au Kenya, un pays qui se caractérise par une sécheresse chronique. Au cours des années 1980 et 1990, le gouvernement kényan a privatisé les entreprises du secteur public, y compris l'approvisionnement en eau, étant donné qu'il fallait faire face à des problèmes d'entretien des infrastructures hydrauliques, à la corruption du secteur, ainsi qu'à la mise en œuvre de Programmes d'Ajustement structurel (SAP) et à d'autres conditions des bailleurs de fonds. Les résultats ont été très négatifs, notamment en ce qui concerne la fourniture de ces services aux populations à faibles revenus. Dans ce contexte, Eldoret a pris l'initiative de créer une entreprise publique pour lui confier l'approvisionnement en eau dans sa juridiction territoriale. La Société des Eaux et de l'Assainissement d'Eldoret (ELDOWAS) a été créée à la fin des années 90 comme une agence totalement rattachée au conseil municipal. L'ELDOWAS vise à garantir l'approvisionnement en eau à tous les habitants et à toutes les habitantes d'Eldoret. Plus concrètement, l'un de ces objectifs consiste à augmenter l'accès à une eau sûre et à des services d'égouts pour la population la plus démunie d'Eldoret, qui constitue l'immense majorité (plus de 90%) de la population urbaine et périurbaine. L'entreprise a mis en œuvre une politique d'inclusion sociale en utilisant une double stratégie : elle a concentré ses activités dans les quartiers aux revenus moyens pour le retour sur investissement et, également, dans des quartiers aux faibles revenus pour réduire l'incidence des maladies liées à l'eau, fréquentes parmi ceux qui utilisent des puits peu profonds pour puiser de l'eau et des latrines comme égouts. William Ronoh et Stanislas Ondimu ont également souligné la **gestion participative** de l'ELDOWAS moyennant la désignation de représentants et des représentantes des consommateurs et des consommatrices et de la société civile dans leurs conseils.

Ensuite, **LYDIA RIVERA**, Premier Adjointe au Maire de Caguas (Puerto Rico) a pris comme élément d'analyse l'article 2 de la Charte-Agenda, qui reconnaît le **droit à la démocratie participative**. La municipalité de Caguas a développé un modèle de gestion politique basé sur la collaboration intersectorielle et sur l'articulation institutionnelle avec le tissu associatif pour relever de façon collective le défi de l'exclusion sociale. L'élan de la démocratie participative est aussi dû à la Loi sur la municipalisation du Puerto Rico (1999), qui recueille le besoin de mener des processus participatifs pour la prise de décisions à l'échelle locale. Cette approche et cette culture politique ont permis de construire du capital social et ont favorisé l'apparition d'initiatives citoyennes de développement communautaire et d'autogestion. La **planification stratégique participative** a, en outre, rendu possible de construire une vision partagée de la ville en dialogue avec les citoyens et les citoyennes. Lydia Rivera a ajouté qu'encourager la participation citoyenne veut dire encourager un modèle de gestion publique à caractère collaboratif qui contribue à lutter contre la logique de l'État Providence, un modèle qui donne lieu à la dépendance sociale. Dans la logique de la gouvernance démocratique, le gouvernement local facilite des opportunités et devient un point de rencontre permettant l'apparition ou la création de réseaux de collaboration interrégionale et intersectorielle entre le pouvoir public, les citoyens et citoyennes et le secteur privé.

¹ www.uclg.org/CISDP/observatory.



MAGALI GIOVANNANGELI a souligné que, alors que l'intervention d'Eldoret était un bon exemple de la façon comment les villes peuvent garantir le droit à l'eau potable sur la base de critères de gestion publique et d'inclusion sociale, l'expérience de Caguas mettait en relief l'importance de la participation citoyenne dans la gestion démocratique locale.

Sans tarder, la parole a été cédée à **Giovanni Allegretti**, chercheur du Centre d'Études Sociales (CES) de l'Université de Coimbra (Portugal) et sous-directeur scientifique de l'*Observatoire Villes inclusives* de CGLU créé par la Commission. Giovanni Allegretti a expliqué que les études de cas recueillies par l'Observatoire prouvent que les villes, à travers leurs politiques publiques, contribuent à construire des droits. La *Charte-Agenda Mondiale des Droits de l'Homme dans la Cité* n'est donc pas le produit d'une réflexion abstraite, mais le résultat de l'observation des politiques développées à l'heure actuelle dans une myriade de villes du monde entier. Le grand potentiel de la Charte-Agenda est, justement, de devenir un multiplicateur de ces expériences. Les politiques analysées dans l'Observatoire répondent à un critère de choix multiple : diversité géographique, dans le but d'obtenir une représentation géographique équitable ; diversité thématique pour proposer un large éventail de politiques sectorielles permettant prouver que la garantie des droits humains est une question transversale ; et diversité institutionnelle, parce que les gouvernements locaux ne jouent pas toujours le même rôle dans la construction des politiques publiques : tantôt ils les encouragent, tantôt ils les développent en partenariat avec la société civile ou, même, avec le secteur privé (dans certains cas, non sans tensions initiales, comme le met en relief le cas du Banco Palmas²). Ce qui est important dans la sélection des cas c'est l'existence d'un apprentissage mutuel entre les différents acteurs concernés et non tellement qui a été le responsable de l'initiative. C'est ainsi que certains cas ont été rejetés lorsque le gouvernement local se limitait à externaliser le service, fait fréquent dans les pays de l'ancienne Union soviétique. L'Observatoire prouve en outre que, dans certains cas, des bonnes politiques nationales multiplient leur impact positif de façon considérable lorsqu'elles sont mises en œuvre à l'échelle locale. Pour mettre fin à son intervention, Giovanni Allegretti a annoncé que le CES est en train d'organiser le colloque « Les villes c'est nous » (« Cities R us ») en juin 2012 dans le but d'analyser en profondeur les conclusions issues de la recherche³.

MAGALI GIOVANNANGELI a mis l'accent sur l'une des questions évoquées par Giovanni Allegretti : le rôle important qui correspond aux mouvements sociaux dans la gestion du public et comment les luttes dont ils sont porteurs contribuent à faire évoluer le droit.

DÉBAT AVEC LE PUBLIC

ANTONIO ZURITA, directeur général de FAMSI (Espagne), a félicité la Commission pour le travail mené en vue de l'élaboration de la *Charte-Agenda Mondiale des Droits de l'Homme dans la Cité* et à suggéré d'y ajouter un droit de plus : le **droit à l'emploi**. Dans ce sens, il a souligné que les gouvernements locaux jouent un rôle important dans la génération d'un développement économique inclusif et durable moyennant, entre autres, l'économie sociale ou l'économie verte. Cette question a été amplement soulevée en octobre 2011 à Séville (Espagne) dans le cadre du Forum ADEL⁴, dont la deuxième édition aura lieu à Foz do Iguaçu (Brésil) en 2013. Le succès et l'impact atteint par ce forum ont poussé la FAMSI à proposer la création d'un groupe de travail sur le « **Développement économique local** » au sein de la Commission d'Inclusion sociale, de Démocratie Participative et des Droits Humains.

LISBETH IVERSEN, conseillère municipale aux Affaires sociales, au Logement et au Développement local de Bergen (Norvège), a pris ensuite la parole pour expliquer que sa

² www.uclg.org/CISDP/observatory.

³ www.ces.uc.pt/eventos/citiesareus.

⁴ www.foromundialadel.org.



municipalité travaille depuis plusieurs années à la mise en œuvre locale des droits humains par le biais de la planification stratégique de la ville. L'idée de départ de Bergen est que le développement urbain doit s'inspirer du principe de durabilité, principe qui ne comprend pas seulement les différentes dimensions traditionnellement reconnues (durabilité sociale, économique et environnementale), mais aussi une dimension liée à la dignité humaine. C'est ainsi que pour Bergen il est primordial de lier les **stratégies de développement urbain** aux politiques des droits humains.

MAGALI GIOVANNANGELI a lancé une question à la salle pour animer le débat : est-ce dans les villes que les droits deviennent plus opérationnels ?, comment luttons-nous contre le danger que les chartes deviennent de simples déclarations d'intentions?, la Charte-Agenda propose-t-elle des solutions permettant d'avancer vers une plus grande émancipation sociale?

PATRICK BRAOUEZEC a exprimé certaines interrogations concernant le contenu de la Charte-Agenda. En premier lieu, il a signalé que quelques-uns des engagements du texte peuvent difficilement être assumés par les villes. À titre d'exemple, les autorités locales de l'agglomération qu'il préside - Plaine Commune -, avec une population totale de 400 000 habitants et habitantes de classe moyenne et modeste, n'ont pas de capacité financière pour garantir le droit à un logement digne, reconnu à l'article 10. Deuxièmement, les responsabilités des citoyens et citoyennes sont uniquement définies en termes du « devoir de respect ». Selon cette approche, les institutions garantissent et les citoyens et les citoyennes respectent. Patrick Braouezec estime que ceci ne répond pas à un modèle de démocratie participative, basée plutôt sur l'idée que la construction de la ville est une responsabilité partagée entre les institutions locales et les citoyens et citoyennes. Sur la base de ces deux constats, il s'est engagé à présenter la Charte-Agenda auprès les membres du Conseil mondial comme un outil devant servir de point de départ pour que les villes signataires développent, avec les mouvements sociaux et la société civile, un **processus d'adaptation au contexte local**.

MAGALI GIOVANNANGELI a cédé la parole à Franck Barrau, secrétaire général du Secrétariat international des Droits de l'Homme (SPIDH) de Nantes – Pays de la Loire (France), en excusant l'absence de Delphine Bouffenie, maire adjointe de Nantes, qui, pour des raisons de santé, n'a pas pu se rendre à Florence.

FRANCK BARRAU a remarqué que, dans les dispositions finales de la Charte-Agenda, l'article relatif aux **mécanismes de mise en œuvre** fait allusion au besoin que chaque ville signataire adapte le texte à sa réalité et crée sa propre Charte-Agenda.

HANS SAKKERS, directeur de Relations internationales d'Utrecht (Hollande), a jugé positivement ce genre de rencontres en tant qu'espaces d'échange d'expériences et d'apprentissage mutuel entre les villes. En outre, il a signalé qu'il est important de créer des **réseaux de villes pour les droits humains** pour donner de la visibilité à ce que les villes sont en train de faire dans ce domaine. Enfin, il a ajouté que, plutôt que de discuter de la signature de la Charte par les municipalités, le plus important est de faire en sorte que les collectivités locales, indépendamment de leur couleur politique, s'engagent à mettre en œuvre des politiques des droits humains.

MAGALI GIOVANNANGELI, à propos de cette dernière intervention, a soulevé certaines questions supplémentaires pour le débat : le fait d'avoir rédigé la Charte-Agenda dans plusieurs événements internationaux et en articulation avec les mouvements sociaux, n'est-ce pas déjà une façon de créer petit à petit un réseau de villes et de mouvements sociaux pour les droits humains?



JORDI ARCARONS, chef du cabinet de l'adjointe au maire de Barcelone (Espagne) et présidente de la commission, Maite Fandos, a excusé l'absence de celle-ci et a souligné le besoin d'adopter des mécanismes permettant de **superviser la mise en œuvre de la Charte-Agenda**. Il a également évoqué l'effet multiplicateur qui se crée lorsque les villes adhèrent à ce type d'initiatives.

LESLIE RODRIGUEZ, directeur de l'unité de Planification stratégique de Caguas (Puerto Rico), a signalé que les chartes de ce type possèdent une **valeur symbolique** qui sert à encourager les gouvernements locaux à promouvoir des politiques des droits humains.

CLOTURE DE LA TABLE RONDE

PATRICK BRAOUEZEC, en guise de synthèse, a mis fin à la table ronde en signalant que la Charte-Agenda est un outil qui engage les gouvernements locaux à ouvrir un processus d'adaptation locale, qui doit se doter de mécanismes d'évaluation et qui doit permettre d'articuler l'ensemble d'acteurs locaux : les institutions et les mouvements sociaux ou citoyens. Il serait intéressant d'envisager l'incorporation du droit au travail et de préceptes qui lient le **secteur privé** à respecter les droits humains. La création d'un réseau pour l'échange d'expériences serait un outil important pour que les villes puissent connaître des politiques et des expériences de mise en œuvre de la Charte qui aient donné de bons résultats dans d'autres coins du monde.

MAGALI GIOVANNANGELI, avant de clôturer la séance, a remercié le public et les intervenants et intervenantes de leur participation et leur a donné rendez-vous au **Forum mondial de l'Eau** et au **Forum mondial alternatif de l'Eau** (Marseille, mars 2012)⁵ pour continuer à débattre sur la façon d'avancer vers la mise en œuvre du droit à la ville et, en particulier, du droit à l'eau.

⁵ www.worldwaterforum6.org/en/ et www.fame2012.org/.



PARTICIPANT-E-S

AFRIQUE			
Kenya	Mairie d'Eldoret	William Ronoh Stanislas Ondimu	Maire Fonctionnaire
	Kipsigis County Council*	Bernard K. Kosgei	Trésorier
	Marakwet County Council*	Willyam C. Chsingany	Président du Conseil Municipal
		Judith Odera	Fonctionnaire
	Siaya County Council*	Aggrey O. Onyango	Président du Conseil Municipal
AMÉRIQUE LATINE			
Brésil	Mairie de Canoas	Deise Martin	Chargée des Relations Internationales
Pérou	Asdeproa-Arequipa	Aurora Bellido	Secrétaire Général
Puerto Rico	Mairie de Caguas	Lydia Rivera	1r Adjointe au Maire
		Leslie Rodriguez	Directeur de l'Unité de Planification Stratégique
EUROPE			
Espagne	Mairie de Barcelone	Jordi Arcarons	Chef de Cabinet de Maire-Adjoint de Qualité de Vie
	FAMSI - Fonds Andalou des Municipalités pour la Solidarité Internationale	Antonio Zurita	Directeur Général
France	Mairie d'Aubagne	Claude Bernardi	Directeur de Cabinet du Maire
		Slimane Toudert	Collaborateur de Cabinet du Maire
	Mairie de Bobigny	Cihan Kaygisiz	Chargée des Relations Internationales
	Conseil régional Île-de-France	Claudie Bony	Chargée des Réseaux Internationaux
	Secrétariat Internat. des Droits de l'Homme (SPIDH), Nantes - Pays de la Loire	Franck Barrau	Secrétaire Général
		Anne bitner	Chargée des Projets
		Francesca Buzzelli	Stagiaire
	Palais des Congrès "La Cité", Nantes	Anne-Claude Thiolat	Chargée des Projets
	Mairie de Nanterre	Patrick Jarry	Maire
		Gérard Perreau-Bezouille	Adjoint au Maire délégué aux Relations Internationales
		Djamel Sandid	Chargé des Relations Internationales
Italie	Communauté d'Agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile	Magali Giovannangeli	Présidente
		Bernard Calabuig	Chargé de Démocratie Participative
Norvège	Communauté d'Agglomération de Plaine Commune	Patrick Braouezec	Président
	Conseil général du Val-de-Marne	Marie-Christine Delacroix,	Collaboratrice de Cabinet de la Présidence
Pays Bas	Association italienne d'Autorités Locales pour la Paix et les Droits de l'Homme	Flavio Lotti	Directeur Général
		Laura Lotti	Chargée des Relations Internationales
	Commission Italienne de Cités Unies (CICU)	Silvana Accossato	Présidente
Suisse	Mairie de Savignano Irpino	Oreste Ciasullo	Maire
	Mairie de Bergen	Lisbeth Iversen	Conseillère municipale déléguée aux Affaires Sociales
Pays Bas	Mairie d'Utrecht	Hans Sakkers	Directeur des Relations Internationales
		La' Shan Lewis	Collaboratrice du Service des Relations Internationales
Suisse	Mairie de Genève	Herve Pichelin	Chargé de l'Agenda 21
MOYEN-ORIENT ET ASIE OCCIDENTALE			
Iran	Mairie de Téhéran	Goshtasb Mozaffari	Directeur adjoint des Relations Internationales
PARTENAIRES			
Portugal	Centre d'Études Sociaux (CES)	Giovanni Allegretti	Chercheur
CGLU			
Secrétariat Mondial		Néstor Vega	Chargé de mission
Commission d'Inclusion Soc., Dém. Part. et DDHH		Eva Garcia Chueca	Coordinatrice

*County Council: Autorité locale rurale en Kenya